

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE - EXÉCUTANT DE TRAVAUX, CHARGÉ DE TRAVAUX, CHARGÉ DE CONSIGNATION – B1(V) B2(V) B2(V) ESSAI BC – *Personnel électricien Basse Tension*

Durée de la formation :

Formation initiale : B1(V) – B2(V) – B2(V) Essai 3 jours / BC 2,5 jours

Recyclage : 10.5 Heures tous les 3 ans

Modalité pédagogique : Présentiel - 6/8 stagiaires maximum

Public : B1(V) Électricien exécutant - B2(V) – B2(V) Essai Électricien chargé de travaux - BC Électricien chargé de consignation

Prérequis : Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Missions de l'Exécutant : Personne assurant l'exécution des opérations. Cette personne opère sous la conduite d'un Chargé de travaux, d'un Chargé d'intervention générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques ou d'un Chargé de chantier.

Missions du Chargé de travaux : Personne chargée d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou d'ordre non électrique

Missions du Chargé de consignation

Sous l'autorité du Chargé d'exploitation :

- Il réalise les consignations, déconsignations, mises hors tension et remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations définis sur son titre d'habilitation
- Il gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes.

Essai : Opération destinée à s'assurer du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

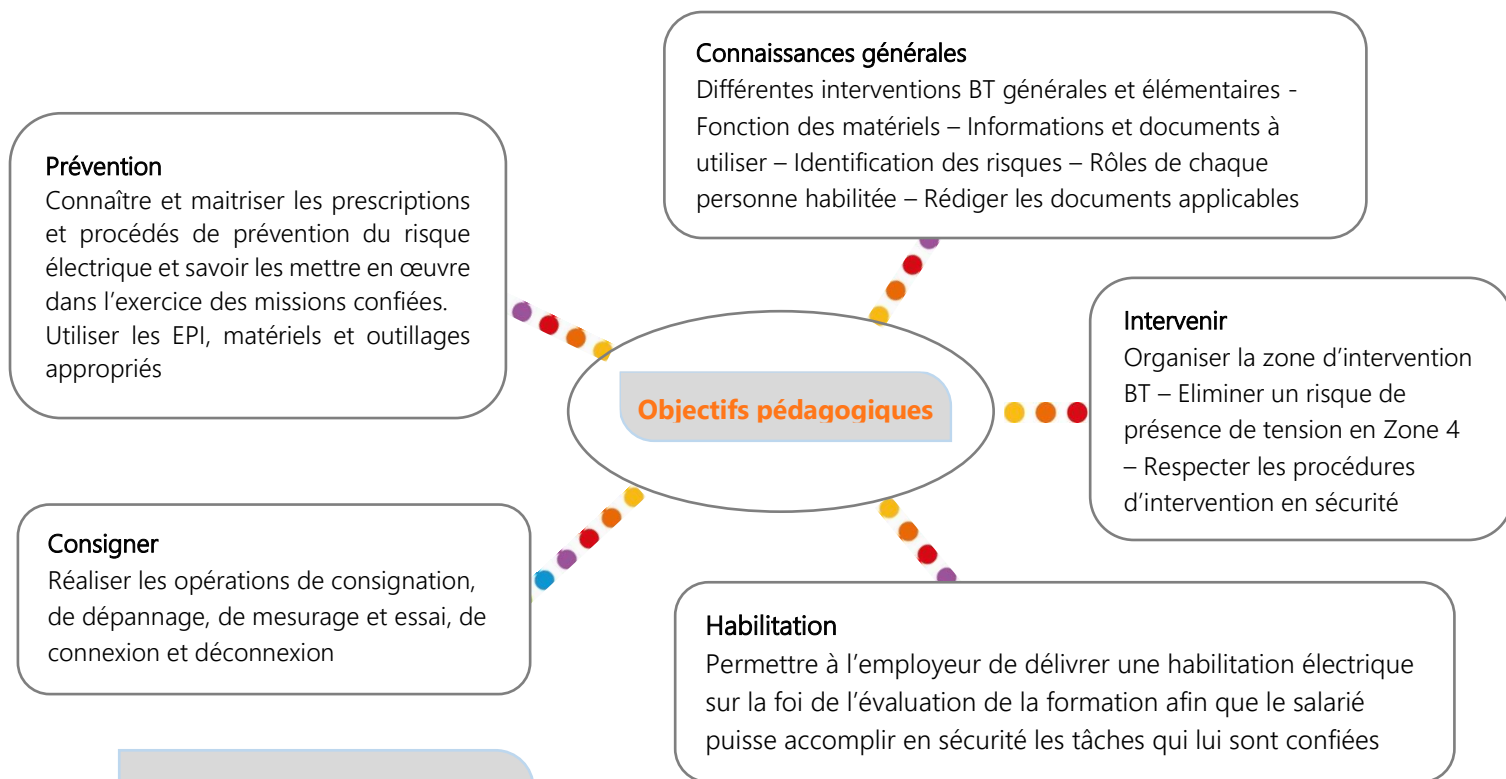
Objectif général : Acquérir la compétence nécessaire pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION.

L'HABILITATION est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Cette HABILITATION est matérialisée par un titre d'HABILITATION individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.

🔗 Tarif
🔗 Programmation
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60



Contenu de la formation

Tronc commun électricien :

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc...)
- Limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et limites
- Principe d'une habilitation
- Symboles d'habilitation
- Principes généraux à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
- Équipements de protection collective et fonction (barrière, écran, banderole, etc...).
- Moyens de protection individuelle et limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module B1 B1(V) B2 B2 (V) B2V ESSAI

- Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
- Différents niveaux d'habilitation et limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc...)
- Prescriptions d'exécution des travaux
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (Attestation de consignation, avis de fin de travail), et autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V essai)

Module BC

- Fonctions des matériels électriques BT et BT
- Informations et documents à échanger ou transmettre au Chargé d'exploitation électrique et au Chargé de travaux
- Opérations de consignation
- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Pédagogie

Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

De nombreux travaux pratiques sont effectués : sur des installations types conformément à la réglementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).

Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis** et **un titre d'habilitation préredigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil spécialiste habilitation électrique.